

DÉCRYPTAGE

4500 m²

C'EST LA SURFACE DE BUREAUX QUE LE VILLAGE BY CA MET À LA DISPOSITION DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES.

» Le Village by CA, au cœur de Paris, est une initiative du Crédit Agricole et d'une vingtaine d'entreprises partenaires. L'objectif de ce lieu dédié à la création d'entreprise, au business et à l'innovation est de créer un écosystème capable d'accélérer la croissance et de servir le développement économique des territoires. Le Village by CA peut accueillir une centaine de start-up, avec une attention particulière pour l'innovation dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

Comment les États-Unis aident leurs agriculteurs

Dans le cadre du Farm Bill 2014-2018, l'État américain subventionne les assurances contre la perte de chiffre d'affaires ou la baisse des marges pour le secteur des cultures et du lait. Une politique ambitieuse.



» Le Farm Bill est aux États-Unis ce que la politique agricole commune (PAC) est à l'Union européenne. Le champ d'intervention de l'État fédéral concerne le soutien aux productions agricoles, le développement des zones rurales et l'aide alimentaire aux plus démunis. La réforme, adoptée en 2014 et qui court jusqu'en 2018, abandonne le principe des paiements découplés introduits en 1996, et qui n'ont pas résisté à plusieurs épisodes de chute des prix. C'est l'une des différences notables avec la PAC 2015-2020, relevée par le Centre d'analyses et de prospective dans une synthèse publiée à l'automne dernier. Autre différence majeure avec la politique européenne, le Farm Bill consacre 78 % de son budget à l'aide alimentaire pour les plus démunis. Via une carte de crédit spécifique, ceux-ci peuvent acheter des biens alimentaires et de première nécessité. Or, la crise économique a entraîné une forte augmentation du nombre de personnes bénéficiant de ce programme : plus de 45 millions d'Américains sont concernés, contre 18 millions en 2000.

Des assurances subventionnées à 60 % en grandes cultures

Le Farm Bill 2014-2018 fait ainsi la part belle aux systèmes d'assurance. En grandes cultures, l'État fédéral prend en charge 60 % des primes d'assurance en moyenne, et davantage pour les jeunes agriculteurs. Les subventions sont conditionnées à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales. En plus des assurances récolte qui étaient déjà présentes dans la précédente version du Farm Bill, les agriculteurs américains se voient proposer deux systèmes complémentaires : une

assurance se déclenchant lorsque le prix des cultures passe au-dessous d'un niveau de prix prédéterminé (l'assurance couvre 76 % de la différence de prix) ou une assurance de type chiffre d'affaires qui est activée lorsque la combinaison du prix et du rendement est inférieure à une référence historique. La part prise en charge par ce mécanisme est alors de 65 % de la différence entre le chiffre d'affaires constaté et la référence.

Des assurances marges pour le secteur laitier

Dans le secteur laitier, le dispositif d'assurance permet aux éleveurs d'assurer une partie de leur marge auprès de l'État. Chaque éleveur fixe une part de sa production à assurer, comprise entre 25 et 90 %, ainsi qu'un niveau de marge compris entre 80 et 160 \$ pour 1 000 kg de lait. Le système se déclenche lorsque la différence entre le prix du lait et le coût de l'alimentation, calculée par le département de l'Agriculture, passe en dessous du niveau choisi pendant deux mois consécutifs. L'État prend intégralement en charge la prime d'assurance permettant la couverture d'une marge minimale de 80 \$/t de lait. S'ils le souhaitent, les éleveurs peuvent se couvrir à un niveau plus élevé, moyennant le paiement d'une prime supérieure.

En productions végétales, comme pour le lait, le Farm Bill propose donc un double dispositif de gestion des risques économiques et climatiques combinant des mécanismes de soutien des prix et des systèmes d'assurance subventionnés. Le tout sans plafond budgétaire global. Dès lors, difficile pour les États-Unis de soutenir davantage leur agriculture, au risque de quelques dérapages budgétaires et d'un dépassement des plafonds de soutien fixés par l'OMC. Autant de différences avec la PAC. ■



© DR

avec
Christophe Truffaut

AGRICULTEUR À BROUSSY-LE-PETIT (51)

Nouveau tracteur, nouveau mode de financement

Christophe Truffaut a choisi le crédit-bail Agilor pour financer l'achat d'un tracteur de 200 ch. Un mode de financement alliant performance, souplesse et optimisation comptable.

» M oissonneuse-batteuse, télescopique, combiné de semis, benne : le jeune agriculteur a beaucoup investi au cours des campagnes passées. L'usure du matériel, autant que l'exigence d'efficacité, l'imposaient. Jugez plutôt. Au sein d'un Gaec familial, Christophe Truffaut est à la fois agriculteur sur 150 ha (betterave, luzerne, céréales), éleveur de dindes (poulailler de 1000 m²) et viticulteur sur 1 ha. En 2014, l'homme aux trois casquettes a renouvelé le tracteur de tête de son exploitation et pour la première fois, il a eu recours au crédit-bail. « L'idée m'a été suggérée par mon concessionnaire et son intérêt m'a été confirmé par mon conseiller du Crédit Agricole, déclare l'agriculteur. Cette formule ne coûte pas plus cher qu'un crédit amortissable. Mais elle a des vertus comptables à divers égards et à différents stades, depuis le paiement du premier loyer

jusqu'à la restitution finale du matériel, en passant par les loyers intermédiaires. » Avec un crédit-bail, le paiement d'un loyer se substitue à l'annuité d'un crédit classique, le matériel restant la propriété de l'organisme financeur.

Loyers adaptés aux prévisions de revenus

Le crédit-bail ménage l'endettement de l'exploitation tandis que le paiement de loyers, intégralement déduits des revenus agricoles, permet d'optimiser les charges sociales et fiscales. « J'ai choisi la possibilité de majorer le premier loyer pour utiliser le prix de revente de mon ancien tracteur, explique Christophe Truffaut. Je peux, lors de l'élaboration de mon contrat, prévoir et choisir la modularité de mes loyers en fonction de mes revenus. Mon contrat initial de 5 ans peut aussi être soldé au bout de 3 ans. » Au terme du contrat, l'agriculteur pourra au choix devenir propriétaire de son tracteur ou le restituer, sans craindre l'imposition sur les plus-values. Voilà pourquoi Christophe Truffaut est convaincu d'avoir réalisé les bons choix, tant du point de vue du matériel, du financement, que de son partenaire, le Crédit Agricole. ■

FOCUS

NOUVEL ÉTIQUETAGE POUR LES VIANDES



Les morceaux de viande bovine et ovine préemballés vendus en libre-service dans les grandes et moyennes surfaces abandonnent les références anatomiques au profit de termes génériques, avec une classification à trois étoiles indiquant le potentiel de tendreté et assortie d'un conseil de cuisson. Le « tende de tranche » cède ainsi la place « au steak*** à griller » et le « carré de filet » au « rôti*** ». Le nouvel étiquetage est destiné à éclairer le choix des consommateurs ; toutefois les artisans-bouchers, qui ne sont pas concernés par cette disposition, estiment qu'il écorne la dimension culturelle de nos arts culinaires.

AGENDA

- 11-13 MARS > LILLE
5^e conférence internationale sur les méthodes alternatives de protection des plantes
- 19-22 MARS > NANTES
Salon Bois Énergie
- 21-23 AVRIL > PERPIGNAN
MedFEL : rendez-vous d'affaires de la filière fruits et légumes
- 16-18 JUIN > PARIS
Salon Expo Biogaz – Porte de Versailles
(Crédit Agricole stand H20)

Éditeur : Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication :
Véronique Faujour • Comité éditorial : Pierre Fayolle, Gilles Thierry • Rédaction : Raphaël
Lecocq • Crédits photos : Thinkstock, DR • Dépôt légal : mars 2015 Uni-éditions



Retrouvez-nous sur :

www.credit-agricole.fr